
Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du lundi 15 février 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée le 11 février 2021, s'est réunie sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Présents : 10**Votants:** 11

Sont présents: Patrick ALLEGUEDE, Bernard CAISSO, Thomas COUCHET, Marie-Claire DELMAS, Yasmine HEGOT, Béatrice JACQUET, Sabrina KISS, Dominique LEGRESY, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE

Représentés: Sylvie CHIMINELLO

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Thomas COUCHET

Objet: Adhésion ANPCEN - 2021_005

Le Maire expose que dans le cadre de la labellisation "Village étoilé", il est nécessaire d'être adhérent à l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne. Cette adhésion s'élève à 150 euros. Cette labellisation est la récompense du travail entrepris, depuis longtemps, pour l'amélioration de l'éclairage public.

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'ANPCEN pour la somme de 150 euros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l' Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne pour la somme de 150 euros et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaire à cette réalisation.

Objet: Convention SDAIL - 2021_006

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors du conseil du 14 décembre 2020 (délibération 2020_084), il a été décidé de retenir la proposition du SDAIL pour accompagner la commune dans son travail sur l'adressage et acté le fait d'adhérer à celui-ci. Pour finaliser l'adhésion de la commune au SDAIL il est nécessaire d'approuver les statuts et de désigner des représentants.

Monsieur le Maire propose d'adopter les statuts du SDAIL et de désigner en qualité de titulaire Madame Kiss Sabrina et en qualité de suppléante Madame Chiminello Sylvie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les statuts du SDAIL, de désigner Madame Kiss Sabrina en qualité de titulaire et Madame Chiminello Sylvie en qualité de suppléante et d' autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaire.

Objet: Présentation des RPQS du SIAEP vallée du célé et du SM du LIMARGUE - 2021_007

Monsieur le Maire indique qu'il doit présenter les RPQS du SIAEP Vallée du Célé et du SM du Limargue au conseil municipal.

Le maire propose de prendre un temps de lecture des documents.

Le conseil municipal prend acte de la lecture qui lui a été faite des RPQS du SIAEP Vallée du Célé et du SM du Limargue.

Objet: Cahier d'intention du PLUI du Grand Figeac - 2021_008

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du PLUI il a été demandé à chaque commune de remplir un Cahier d'Intention. Lors du précédent conseil de janvier Madame Chiminello sylvie, Messieurs Alléguède Patrick, Caisso Bernard et Couchet Thomas s'étaient associés à Monsieur le maire pour répondre à cette commande du Grand Figeac. Monsieur le Maire propose d'en faire lecture point par point et d'échanger à propos de chacun d'eux.

Le conseil après avoir écouté et donné son avis sur chaque réponse apportée par l'équipe de travail valide ses réponses et décide à l'unanimité que Monsieur le Maire peut transmettre le Cahier d'Intention du PLUI du Grand Figeac et lui demande de porter et défendre les intérêts de la commune dans ce dossier complexe.

Objet: Participation à la SCIC "Les champs des possibles" - 2021_009

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité par un groupe de producteurs, qui va créer un magasin de producteur sur Figeac. Ce magasin va être géré par une Société Coopératif d'Intérêt Collectif ce type de société fonctionne avec plusieurs collègues dirigeant, la commune pourrait participer au collège "collectivité territoriale". Ce magasin permettra à des paysans du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de départements limitrophes au Lot de proposer leurs produits à la vente dans le cadre de circuit-court. Tous les producteurs sont respectueux des règles de l'Agriculture Paysanne et majoritairement certifiés AB et/ou Nature et Progrès. Ce projet va dans le sens que nous défendons depuis de nombreuses années à savoir produire localement à la nourriture dont nous avons besoin et faire vivre ceux qui la produisent.

Monsieur le Maire propose de prendre une part à 50 euros au capital de la SCIC "Les champs des possibles", afin de permettre la création de ce magasin et en soutien aux producteurs locaux.

Il est à noter que Monsieur Caisso Bernard ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de prendre une part à 50 euros dans la Société Coopératif d'Intérêt Collectif "Les champs des Possibles" et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation et à représenter la commune.

Objet: Réception" le Tour de France des Municipalités 2021" - 2021_010

Monsieur le Maire expose que lors des échanges avec les Maires du secteur ouest, la possibilité d'accueillir "le Tour de France des Municipalités 2021" a été évoquée. Il s'agit d'une association d'élus dénommée les Eco Maire qui organise un Tour de France des municipalités qui oeuvrent dans la préservation de la Biodiversité sur leur territoire. L'accueil de cette manifestation pourrait se faire en collaboration avec les communes du secteur ouest.

Monsieur le Maire propose d'acter la candidature la commune pour recevoir le "Tour de France des municipalités 2021" en collaboration avec les communes du secteur ouest du Grand Figeac.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de donner un accord de principe pour l'accueil du "Tour de France des Municipalités 2021" en collaboration, notamment financière si nécessaire, avec les autres communes du secteur ouest du Grand Figeac et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de cette manifestation.

Objet: Achat de la propriété de Madame Painparé - 2021_011

Monsieur le Maire expose que Madame Painparé a légué sa propriété à l'Association 30 millions d'Amis. Depuis peu, l'Association a mis en vente ce bien pour une valeur de 70 000 euros. Une première ébauche financière montre que la commune serait en capacité d'acheter et de

réhabiliter le bien. Avant toutes démarches Monsieur le Maire indique qu'il a pris attache auprès des agriculteurs concernés par cette propriété et contacté également la SAFER. Chacun d'eux et de leur place est en accord avec le fait que la commune achète. Monsieur le Maire indique que ce projet offre plusieurs possibles: location à l'année, mise en place d'un maraicher, installation d'un projet artisanal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal au regard des premières ébauches financières de poursuivre plus avant l'expertise, d'affiner les chiffres et le contexte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 10 voix pour et 1 voix contre, de donner un accord de principe à l'étude du projet. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour établir un plan de financement.

Objet: Contrat de maintenance de la chaudière. - 2021_012

Monsieur le Maire expose que pour l'entretien de la chaudière il est nécessaire de contracter un contrat de maintenance.

Monsieur le Maire propose de valider le contrat d'entretien de l'entreprise CVCE pour la somme de 240 euros /an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le contrat de maintenance proposé par l'entreprise CVCE pour la somme de 240 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce contrat.

Question diverses 15/02/21

Monsieur le Maire rapporte au nom de Madame Chiminello que le contrat local de santé est en place et qu'en Occitanie le Lot est un des départements où les plans Locaux de santé sont les plus actifs.

Monsieur le Maire rapporte au nom de Madame Chiminello : les cages à chats ont été récupérées elles vont être installées dans les jours qui viennent.

Monsieur le Maire rapporte au nom de Madame Chiminello : la visite de sécurité des Pompiers, à la salle des fêtes a été réalisée. Il y aurait des interrogations au niveau de la hotte et de son nettoyage. Monsieur le Maire demande à Madame Delmas de faire le point et faire faire des devis pour les interventions nécessaires. Par ailleurs il demande à Madame Delmas de vérifier le fonctionnement du lave-vaisselle et de voir s'il a lieu de faire faire les réparations.

Monsieur Thomas Couchet demande dans le cadre du PCS à chaque conseiller en charge d'un secteur de faire le point sur le listing des habitants.

Monsieur Hervé Valette nous confirme que lors de la dernière réunion de l'association A.L.A il a été décidé de maintenir cette année à CORN la journée humanitaire qui n'a pu se faire l'an passé.

Monsieur le Maire informe le conseil que Mademoiselle Julie Malbrel est venue à sa rencontre pour proposer un projet d'installation d'habitats légers à visée touristique sur la commune. Les discussions sont en cours notamment avec les services de l'urbanisme et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Lot (UDAP)

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Association REISSA organise le 23 février une après midi « porte à porte musical » pour les anciens plutôt isolés. Madame Hégot accompagnera l'animatrice de REISSA et les musiciens lors de cette après midi.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été invité à venir visiter un projet de maison à 30m2 insolite à Caniac du causse. Type de Maison qui est déplaçable en module avec tout confort.

Monsieur Thomas Couchet fait le compte rendu de la réunion de la commission énergie et Monsieur Caisso de la commission agriculture.

Fin 1h15